

# Bulletin provincial



---

N°15

2019

13 SEPTEMBRE

---

Service des Examens provinciaux

## EXAMENS PROVINCIAUX

—

**OBJET :** *constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel du niveau A spécifique (AISP) : Psychopédagogue / Coordinateur pédagogique / Spécialiste en éducation (M-F-X)*

### **Recrutement**

#### **1. Conditions de participation :**

##### **1.1 Conditions générales de participation :**

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

##### **1.2 Conditions particulières d'accès :**

- A l'agent en possession d'un titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique aux métiers de psychologue ou de psychopédagogue ou de pédagogue ou d'orthopédagogue (Master en sciences psychologiques, Master en sciences de l'éducation, Licence en psychologie, Licence en psychopédagogie, Licence en Psychologie du Travail, etc.).

### **Remarques :**

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

A leur demande, les étudiant(e)s qui accomplissent la dernière année d'études requises pour obtenir le titre exigé peuvent être admis à l'examen de recrutement. Ils/Elles ne peuvent toutefois faire valoir le bénéfice de la réussite de l'examen qu'à partir du moment où ils/elles produisent ledit titre.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

## **2. Profil de fonction :**

### **✓ Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)**

#### **Compétences transversales au niveau des agents provinciaux :**

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

#### **Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :**

- Connaissance pointue en ingénierie de formation en contexte de formation d'adultes (andragogie) ;
- Connaissance pointue des méthodes et techniques pédagogiques ;
- Maîtriser les types et démarches d'évaluation applicables aux différentes phases d'une formation ;
- Connaissances liées à l'utilisation d'un PC et des logiciels de la suite Office ;
- Connaissance de la norme ISO 9001 et des principes d'amélioration et de gestion de la qualité ;
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) et en particulier Moodle ;
- Connaissance des environnements de travail des participants aux formations (structure, statut, sociologie, culture...) ;
- Connaissance des référentiels métiers afin de maîtriser les savoirs disciplinaires en jeu lors du développement d'une formation (spécifiquement en tant qu'expert de processus faisant appel à des experts "métier") ;
- Connaissance de la réglementation afférente aux formations gérées ;
- Connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation gérée ;
- Être capable d'instaurer un dialogue et favoriser les échanges ;
- Être capable de communiquer clairement et efficacement tant oralement que par écrit ;
- Être capable de situer son intervention pédagogique dans l'environnement spécifique de sa filière ;
- Être capable de recueillir des informations et les analyser (notamment dans la traduction des besoins en formation) ;

- Être capable de procéder au recueil des représentations des métiers et des situations susceptibles d'être rencontrées par les apprenants ;
- Être capable d'évaluer les acquis des publics en amont de la formation ;
- Être capable d'ajuster les orientations définies en séquences de formation ;
- Être capable de développer un projet pédagogique au profit de son entité de formation ;
- Être capable de situer les projets de formation par rapport aux cadres juridiques existants ;
- Être capable de définir des objectifs pédagogiques et choisir/mettre en œuvre des stratégies pédagogiques efficaces ;
- Être capable de concevoir des outils d'évaluation des apprentissages valides et fiables ;
- Être capable d'évaluer les outils mis à disposition ;
- Être capable d'évaluer les acquis, les difficultés et les progressions des publics en cours de formation et adapter les stratégies d'apprentissage ;
- Être capable d'évaluer la satisfaction des clients dans une optique de pilotage de la qualité des formations organisées par l'institution ;
- Être capable de procéder à un coaching (savoir écouter, savoir conduire un entretien, savoir identifier les freins relatifs à l'environnement et les freins personnels, savoir favoriser l'implication des personnes) ;
- Être capable d'accompagner l'apprentissage par le biais d'appuis individuels ;
- Être capable de produire des critères d'évaluation et des indicateurs adéquats en vue d'apprécier la pertinence des stratégies de formation, la qualité de leur mise en œuvre et leurs effets ;
- Être capable de proposer des critères de sélection basés sur les compétences pédagogiques lors du recrutement de collaborateurs occasionnels ;
- Faire preuve en toutes circonstances de loyauté institutionnelle ;
- Être disponible et à l'écoute des besoins et préoccupations des collaborateurs occasionnels et des apprenants ;
- Créer un climat de confiance et de convivialité au sein de l'institution, de sa filière et de ses partenaires de formation ;
- Prendre des initiatives et participer à l'innovation pédagogique au sein de l'institution ;
- Agir avec tact, discrétion et équité - Devoir de réserve ;
- Faire preuve de curiosité et d'ouverture au changement ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Être capable de travailler en équipe ;
- Être à l'écoute et faire preuve de compréhension ;
- Etc.

### **Déroulement des épreuves et programme des matières :**

Une *épreuve écrite générale et éliminatoire* portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les matières suivantes :

- La connaissance de la Province de Hainaut (source : [www.hainaut.be](http://www.hainaut.be) , etc.) ;
- Les spécificités de la formation pour adultes ;
- Les principes didactiques et plus particulièrement le rôle de la motivation et de l'attention dans le processus d'apprentissage ;

- La Norme ISO et l'amélioration continue en lien avec la fonction de pédagogue et son rôle d'appui ;
- Les types de démarches d'évaluation (certificatif, formatif, ...) ;
- L'apport des nouvelles technologies en formation ;
- La taxonomie et les niveaux d'apprentissage ;
- Les méthodes d'enseignement (objectifs, avantages / limites, déroulement) ;
- Les critères de sélection et recrutement des formateurs ;
- L'accompagnement pédagogique des formateurs (visites de cours, coachings, entretiens, ...)
- L'ingénierie de la formation : analyse des besoins de formation et plus particulièrement réponses apportées et étapes à respecter lorsqu'un commanditaire exprime un besoin peu précis en formation ou d'amélioration des compétences de son personnel (casus).

Une *épreuve orale spécifique* qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

**Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.**

**Remarque :**

Les jurys seront composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 5 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

**3. Rémunération annuelle brute (non indexée) :**

MIN: 21.814,64 €

MAX: 33.887,15 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index 1.7069, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

#### **4. Dépôt des candidatures :**

**Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens provinciaux (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 7 octobre 2019 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.**

**Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :**

**065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 41 ou 065/ 38 24 45 ou [examens.province@hainaut.be](mailto:examens.province@hainaut.be)**

**NB : si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, merci de préciser la mention suivante au niveau de l'objet de votre message : « Examen A1SP Psychopédagogue : votre question ».**

**Exemple : « Examen A1SP Psychopédagogue : document manquant ».**

#### **5. Remarques particulières :**

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet [www.hainaut.be](http://www.hainaut.be) (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Sur demande écrite via la fiche d'inscription annexée et pour une fonction identique, les personnes inscrites dans une réserve antérieure ou une réserve dont la durée de validité est venue à échéance peuvent être dispensées de tout ou partie des épreuves de recrutement. Il en va de même pour les candidats ayant participé à des examens de recrutement organisés antérieurement par la Province de Hainaut et qui n'ont réussi que l'épreuve écrite. Dans ce dernier cas, l'octroi de la dispense à l'écrit n'est valable qu'une seule fois.

Les lauréat(e)s d'examens organisés par le SELOR ou par les organismes publics hennuyers peuvent être dispensés de tout ou partie des épreuves des examens de recrutement dans la mesure où il s'avère qu'une similitude existe tant au niveau des matières reprises au programme des épreuves qu'au niveau de la difficulté de celles-ci et ce pour autant que la durée de validité soit toujours d'actualité auprès de l'organisme à l'origine de l'examen.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait du casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 13 septembre 2019

*Le Directeur général provincial,*  
*(s) P. MELIS*

**FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL DU NIVEAU A  
SPECIFIQUE (A1SP) : PSYCHOPEDAGOGUE / COORDINATEUR PEDAGOGIQUE /  
SPÉCIALISTE EN ÉDUCATION (M-F-X)**

**REMARQUE PREALABLE :** l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie du plus haut niveau de diplôme obtenu, d'un curriculum vitae, d'une lettre de candidature et d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) : .....

domicilié(e) (adresse complète) : .....

.....

Tél. : ...../...../.....                      Gsm : ...../.....

E-mail : .....

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement (**un seul choix possible**) :

Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande **la dispense partielle** de l'examen, **soit uniquement l'épreuve écrite** (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande **la dispense totale** de l'examen, **soit l'épreuve écrite et l'épreuve orale** (en cas d'accord, je serai intégré(e) dans la nouvelle réserve de recrutement).

**Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :**

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) :     OUI             NON

DATE :

SIGNATURE :